Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

n°25 - juin 2015

La casse de la DGFIP s'accélère avec la démarche stratégique, la revue des missions, la réforme territoriale, l'extension des statuts interministériels et la réactivation de la loi de mobilité. La direction parisienne s'engage davantage dans les restructurations. Dans le cadre du Comité Technique Local du 11 juin, la CGT a adressé le courrier suivant au directeur :

« Monsieur le directeur de la DRFIP75,

Malgré votre engagement pris au cours de l'audience collective du 29 janvier de ne procéder à aucune restructuration de services en 2015, la réorganisation des pôles fiscaux, la fusion de SIE et SIP, l'unification de l'animation du contrôle fiscal, la création/fusion de PRS, la création du pôle de régularisation déconcentré, la création de PCRP sont à l'ordre du jour du CHSCT du 8 juin et du CTL du 11 juin.

Malgré votre engagement maintes fois répété de ne procéder à aucune restructuration en dehors de tout mouvement de mutation, de nombreux-ses collègues seront impacté-es par les réorganisations que vous décidez actuellement avec effet au 1er septembre 2015 ou au 1er janvier 2016. Les agent-es auraient dû a minima être informé-es suffisamment tôt des projets de la direction afin de pouvoir choisir en amont de participer au mouvement national de septembre 2015 en toute connaissance de cause. La CGT condamne ces restructurations comme la méthode employée.

En effet, dans le cadre de votre réorganisation des pôles fiscaux au 1er septembre 2015 - reporté à janvier 2016 suite à CTL du 11 juin 2015 -, des agent-es verront leur affectation nationale (RAN) modifiée entre deux mouvements de mutation. Votre choix de restructuration modifiant l'affectation nationale ne devrait intervenir qu'après septembre 2016 pour permettre aux agent-es de formuler une demande de mutation en janvier. Opposée à la fusion des pôles fiscaux, la CGT rappelle son exigence de maintien des périmètres d'affectations infraparisiens (754, 755, 756…).

Pour les fusions de SIE, SIP et PRS au 1er janvier 2016, suite à notre intervention, vous aviez précisé que toute fusion de postes comptables ne pouvait s'effectuer qu'en janvier pour des impératifs comptables. Si vous mainteniez obstinément votre calendrier de restructurations, nous demandons alors que les agent-es concerné-es qui souhaiteraient changer de service au sein de leur RAN, puissent obtenir un nouveau délai pour effectuer leur demande d'affectation locale via une fiche de vœux dès le mouvement local du 1er septembre 2015.

La CGT Finances Publiques s'oppose aux projets de restructurations qui mettent à mal les missions et n'ont pour seul objectif que d'accompagner et amplifier les suppressions massives d'emplois dans les services. Nous exigeons le strict respect des droits et garanties des agent-es concerné-es. »

La CGT appelle les agents à faire échec à l'entreprise de démantèlement de la DGFiP. L'heure est à la construction des luttes pour faire barrage aux politiques d'austérité et imposer des négociations sur la base de nos revendications.

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS
6 rue Saint Hyacinthe 75001 Paris
☎ 01 44 86 87 49
cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.cgtdgfip75.org

Retraites, emplois, salaires
On ne veut pas en rester là
Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous !

DRFIP PARIS :

les grands travaux sont engagés dans la précipitation, le manque d'effectifs et la mise à mal des règles de gestion

Fusion des pôles fiscaux

Le directeur de la DRFIP75, M. Parini, a décidé la fusion des pôles fiscaux Centre-services spécialisés et Sud-Ouest (reporté de septembre 2015 à janvier 2016 du fait de l'impréparation). Le projet d'aboutir au final à une seule entité parisienne est à peine voilé. Cela s'inscrit dans la volonté de la DGFIP de remettre en cause les affectations les plus fines dès le national, vers une mobilité locale forcée liée aux manques d'effectifs. Dans l'immédiat, la fusion de ces deux pôles entraîne la suppression d'un poste d'AGFIP et d'AFIP. La direction prétend que la fusion n'aura pas de conséquences sur l'organisation du travail. Mais l'inquiétude reste grande chez les agent-es au regard du manque d'effectifs et de l'accélération des restructurations. La situation des détaché-es reste précaire et d'éventuelles régularisations pourraient intervenir pour les ALD changeant de « zonage » (754, 758). Opposée à la fusion des pôles fiscaux, la CGT rappelle son exigence de maintien des périmètres d'affectations infraparisiens (754, 755, 756...).

Pôle de régularisation STDR, PRS

L'activité du STDR/DNVSF (régularisation des exilés fiscaux) aboutit à la création de pôles de régularisation dans des directions locales, dont Paris. Le manque de moyens pour la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale au niveau national, européen et international, est à l'origine de la création de structures d'exception. A Paris, 10 inspecteurs détachés sur ce pôle seront compensés par l'attribution de 10 ALD sur leur poste d'origine. Un B et un C ne seront pas compensés. Le recouvrement étant à Paris, un PRS dédié DNVSF est créé à Uzès (9ème) au 1er janvier 2016 avec une antenne à Argonne (19ème) pour les créances STDR. Les missions classiques seront dans le PRS Beuret (15ème), suite à la fusion des PRS Centre et Sud-Ouest. La CGT a dénoncé la sous-estimation récurrente de la masse de travail en PRS malgré la création de 6 emplois en 2016. Nous rappelons que tout agent peut effectuer une fiche de voeux lors du mouvement local.

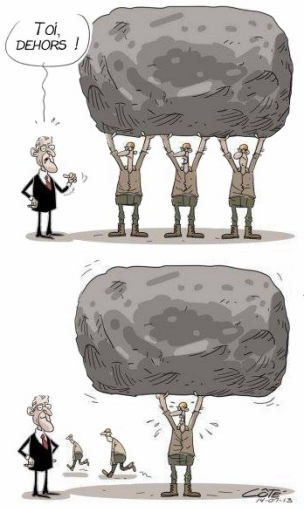

Ces restructurations provoquent un chassé croisé de missions et d'agent-es - choix de rester sur le site ou choix de suivre la mission – avec à ce jour des déséquilibres de répartition. La CGT veillera à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues. Le dépôt des fiches de souhaits à été reporté au 19 juin suite à notre demande. La CGT a demandé qu'elles soient vues en CAPL.
La précipitation reste le maître mot des restructurations au détriment des droits et des missions des agent-es.

Fusion des SIE et SIP

Tous les documents du CTL sur les fusions de SIE et SIP commencent ainsi : « dans le cadre de la démarche stratégique, il a été confié aux responsables territoriaux le soin d'élaborer un schéma d'adaptation des structures et du réseau dans leur département, fondé sur la triple approche d'accessibilité, d'expertise et attractivité géographique ». On croit rêver ! Plus on concentre et plus les services seraient accessibles !
En fait, la direction ne fait qu'accepter le manque de moyens en personnel, avouant que cela sera plus facile à gérer. Pour autant la charge de travail est toujours la même, les postes restent... vacants ! Bien que la direction ait affirmé que les habitudes de travail des agent-es ne doivent pas changer, nous avons d'ores et déjà des indications sur des modifications de certaines tâches (comptabilité, recouvrement). Le reste de l'organisation est laissée à la responsabilité du chef de poste. Pour la CGT, ces fusions ne doivent pas être l'occasion de nouvelles suppressions d'emplois.

« Paroles de collègues »

La DG nous a vendu la réingéniérie des processus comme un progrès extraordinaire pour les services. Modernisation, dématérialisation, informatisation, simplification sont les mots clés de ce procédé. Les conséquences de ces "évolutions" de notre administration sont multiples... suppressions de postes bien sûr, mais aussi désorganisation du travail et difficultés nouvelles pour les collègues.
"Paroles de collègues" vous relate le ressenti d'agent-es interrogé-es par des militant-es CGT dans des SIP, SIE et PELP parisiens. Cet article est une synthèse succincte des témoignages recueillis.

Pensez-vous que les " évolutions " imposées par la DG ont eu un effet positif dans votre travail quotidien ?

Dans les SIE, les multiples applications informatiques censées faciliter le travail des agent-es s'avèrent chronophages par un double travail de vérification. Évoluant chaque année, elles génèrent des bugs fréquents que les agent-es doivent prendre en charge sans pouvoir les résoudre. Les redevables appellent et, dans la plupart des cas, sont renvoyés à l'assistance technique. Cette dégradation de la relation avec le redevable entraîne des difficultés humaines potentiellement à risque.

Les changements constants des modalités des téléprocédures ont des conséquences pratiques elles aussi sur le travail des agent-es. L'augmentation des appels téléphoniques, courriels et réceptions concernent des problèmes liés à celles-ci et, pour corollaire l'impossibilité pour les agent-es d'en régler une partie sans passer par une assistance technique. Ils ne peuvent assurer le "SAV" de cette simplification pour des redevables car ils n'ont plus la main sur leur outil de travail.

En SIP, pas vraiment de simplification non plus, l'affluence est toujours constante. En effet les télédéclarants viennent quand même. Avec la dématérialisation totale, le public vient chercher des imprimés, les personnes âgées doivent créer un compte sur le site de retraite pour avoir le montant à déclarer et ne comprennent pas. Enfin, la 2042 se compléxifie et il y a donc énormément d'appels téléphoniques y compris après la date officielle de la campagne pour ceux qui télédéclarent car l'assistance téléphonique a été reportée sur les SIP.

La diminution de la saisie est sensible mais le retraitement sur listing prend autant de temps. Comme en SIE, les nouveautés fiscales arrivent souvent par le canal des redevables, des comptables ou avocats car les chefs de services n'ont plus de temps de faire de notes de synthèses. Outre cette perte en crédibilité évidente, les jeunes agent-es se retrouvent parfois perdu-es. passant leur temps à rechercher l'information, NAUSICAA n'étant pas un outil performant.

Au pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP), le travail quotidien des agent-es, déjà fortement affecté par le manque de moyens mis à disposition lors de sa création, s'est alourdi avec la révision foncière, source infinie de tâches supplémentaires... sans compter le scannage des déclarations sur VIDOC mal ficelé : locaux non indexés, archivage des dossiers vivants inapproprié, nouvelles déclarations non scannées...

L'ensemble de ces " évolutions " ont-elles eu des effets sur les missions ?

Pour les collègues des SIE, la déqualification technique est devenue évidente avec la parcellisation du travail, la dématérialisation des dossiers et la gestion plus contraignante de tâches annexes. Ainsi, ils ont le sentiment de devenir les prestataires des cabinets comptables exigeants, ne gérant plus que des piles de listings d'anomalies au rythme de leurs sorties.
Face à ce sentiment d'urgence permanent, tout devient prioritaire... et donc rien ne l'est ! Certains chefs de service sont dans l'impossibilité de définir clairement les priorités devant leurs agent-es.

La campagne étant la vitrine de l'administration dans les SIP, la très lourde charge de mise à jour de la TH et le travail sur listings (devenu la norme), ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par la hiérarchie.
Là encore, le dossier est décomposé, le travail... "taylorisé" avec les conséquences que cela implique : dévalorisation, perte du sens du travail et modifications insidieuses de la nature des missions. Ainsi, la télédéclaration par le contribuable génère la disparation totale du contrôle formel sur ces dossiers (remplacé par le CSP d'initiative), mission désormais

enterrée, posant avec acuité le problème de l'équité fiscale pour ceux qui déclarent « papier ».

Au PELP, la séparation avec les CDIF induit une perte de la matière fiscale. Le traitement des dossiers qui relèvent à la fois du PELP et du CDIF conduit à l'éclatement du dossier fiscal sans protocole clair. Cette restructuration révèle aussi une gestion catastrophique et incohérente des locaux à Paris.

Ces salarié-es précaires que l'administration ne veut pas voir

Des salarié-es de l'entreprise TFN faisant le nettoyage sur les sites de la DRFIP ont fait grève pendant 2 mois pour dénoncer l'intensification de leur travail et revendiquer de meilleures conditions de travail et de rémunération. Pendant tout ce conflit, les donneurs d'ordre du marché passé avec TFN se sont déclarés impuissants envers la société prestataire pour lui faire respecter la réglementation du travail. Chacun d'entre eux a renvoyé les grévistes vers les autres : le Service des Achats de l'État (SAE) vers la DRFiP et la Préfecture de région, la DRFIP vers le SAE et la Préfecture, et la Préfecture vers... l'Inspection du Travail.

L'Administration, à quelque niveau que ce soit, n'a pas voulu assumer la responsabilité d'une prise de position. La société TFN a osé prétendre devant les grévistes que ce marché lui faisait perdre de l'argent !

La CGT continuera, comme durant le conflit, à défendre ces salarié-es qui subissent la précarité avec des temps partiels imposés et des horaires de travail décalés, nettoyant 1400 m² en moyenne en trois heures. Leur employeur, avide de bénéfices, et l'Administration d'économies, sont complices de ces conditions indignes.

La CGT revendique la ré-internalisation de cette mission et des emplois.

Toc, toc, toc...

" Le fossile dans nos murs "

Lorsque l'administration informatisée du 21ème siècle se heurte à l'inertie technique du 19ème siècle, cela donne des courriers d'information GESPRO indiquant aux contribuables un numéro de téléphone qui n'est plus attribué depuis... 3 ans ! Si l'erreur est humaine, une telle persévérance laisse perplexe. A moins que le problème soit enfin résolu ? Alors toi aussi lecteur tente ta chance et appelle le SIE Paris 11ème St-Ambroise au 01 49 23 65 65. Attention quand même, il y en a qui ont essayé... ils ont eu des problèmes.

Note sur les acteurs du contrôle fiscal : et hop à la poubelle !

Une note de la mission Audit de Paris du 13 avril 2015 sur la « prévention des risques-constatations des auditeurs dans les services de contrôle » s'appuyait sur des constatations de la mission nationale Risques et Audit, pour pointer des dysfonctionnements dans les services de contrôle, sans préciser combien de manquements auraient été relevés. Elle faisait porter un grave discrédit sur les collègues puisqu'elle évoquait des « faits délictueux ». Les audits réalisés dans les BDV, PCE et BCR à Paris auraient révélé « des points faibles récurrents dans le pilotage de ces services ». Une véritable provocation, les agent-es étaient mis-es en cause pour leur probité ! Il était préconisé que les chefs de service « renforcent le pilotage et assurent une meilleure traçabilité de leur intervention dans les procédures de contrôle ».

Les représentant-e-s CGT au CTL du 16 juin sont intervenu-e-s avec la plus grande fermeté auprès du directeur, M. Parini, pour dénoncer la teneur de cette note. Face à nos arguments, M. Parini a annoncé que cette note était « un moment de maladresse » et qu'elle était purement et simplement annulée, considérée « comme n'ayant jamais existé ».

La CGT exige de la direction, un soutien plein et entier aux agents. Cela passe notamment par la mise en œuvre de la protection fonctionnelle et l'assistance juridique, lorsqu'ils font l'objet de dénonciations calomnieuses ou de tentatives de corruption active ou passive.